



SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

A Saint Avertin le 7 novembre 2020

Objet : Activité Physique et Sportive Natation en période de reconfinement.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie-DASEN de l'Indre et Loire.

Le SNUipp-FSU 37 a été interpellé à de très nombreuses reprises par des directrices, des directeurs et des enseignant-es très inquiets.es de reprendre l'Activité Physique et Sportive Natation en plein protocole renforcé, et déroutées par les retours institutionnels qui rejettent tout bonnement la possibilité de circulation du virus dans les piscines. Nous nous adressons à vous pour demander un moratoire immédiat sur les sorties dans les piscines dans la mesure où les conditions des protocoles en vigueur nous interpellent et nous semblent en contradiction avec le protocole sanitaire renforcé. En effet, les règles en vigueur lorsque les enseignant-es ont suivi la formation obligatoire concernant les activités nautiques prévoit les conditions suivantes :

- Les adultes portent tou-tes un masque dans l'enceinte de l'établissement y compris les maîtres-nageurs même s'il ne doivent pas le porter en dehors des activités scolaires
- Les adultes (enseignant-es ou parents accompagnateur-trices) enlèvent leur masque pour entrer dans l'eau et doivent le remettre en sortant de l'eau.

C'est la règle de l'école qui s'applique et non celle du grand public. Or, le nouveau protocole précisé par la fiche repère sur l'organisation de l'Education Physique et Sportive applicables dans les écoles depuis le 2 novembre indique :

- Le port du masque est obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans.
- Les déplacements des élèves doivent être limités au strict nécessaire ; ils doivent être organisés et encadrés de manière à limiter les croisements et respecter les distances physiques
- Une jauge doit être respectée dans les piscines.
- Une distanciation d'au moins deux mètres pendant l'activité physique doit être respectée • Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique doivent porter le masque et dans la mesure du possible respecter la distanciation physique d'un mètre en position statique

En conséquence nous vous demandons de suspendre l'APS Natation parce qu'il est impossible pour les équipes de faire respecter le protocole sanitaire renforcé. La gestion des masques au bord du bassin est impossible : où les poser sachant que le milieu est extrêmement humide ? Où les suspendre ? Comment s'assurer que les enfants ne les échangeront pas ? Comment, avec les mains mouillées, mettre et enlever le masque pour qu'il reste efficace ? Maintenir la distance de deux mètres entre chaque nageur est impossible, de surcroit dans les vestiaires. De plus la distance de deux mètres entre chaque nageur dans la piscine, particulièrement pour les non-nageurs ou le groupe intermédiaire, ne permettra pas à l'enseignant-e d'avoir tous les élèves dans son champ de vision pour assurer la sécurité de son groupe. Avoir l'assurance que deux groupes de deux écoles différentes ne se croisent pas est impossible.

Pour le SNUipp-FSU37, ces contraintes supplémentaires ne permettent pas d'assurer ni la sécurité des élèves ni celle des enseignant-es ni celle des personnels des piscines lors de cette activité à risque. Pour finir, nous portons à votre connaissance que les mesures anti-Covid interdisent le séchage des cheveux des enfants.

Alors que les conditions atmosphériques se dégradent et que les températures extérieures sont en baisse, les enseignant-es, en temps normal, mettent tout en œuvre pour éviter les refroidissements et donc les rhino-pharyngites voire bronchites et autres affections pulmonaires. Cette "logique" qui fait courir le risque de maladies respiratoires est incompréhensible. Comment peut-on une seule seconde penser qu'un élève puisse s'épanouir et apprendre à nager avec de telles incertitudes et de telles contraintes ? Les enseignant-es ne sont pas assurés-es de leur sécurité ni de celle de leurs élèves. Il est indispensable de suspendre les sorties APS Natation aussi longtemps que nous serons en protocole renforcé.

A cet égard, nous vous informons que le SNUipp-FSU37 donne comme consigne syndicale à tou-tes les enseignant-es qui ne souhaitent plus poursuivre l'APS Natation dans ces conditions de la suspendre. Nous les invitons à en informer leur IEN. Nous invitons les collègues directrices et directeurs d'école à ne pas autoriser les sorties natation de proximité dans ces conditions.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur Académique, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul AGARD